

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003  
24000 PERIGUEUX  
-----

**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Vente d'un immeuble situé 29 cours Fénelon – Périgueux – Madame Elodie GUILLON – 65 000 €**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020, déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** Madame Elodie GUILLON a souhaité se porter acquéreur du bien situé 29 cours Fénelon sur la commune de Périgueux, cadastré BI 262 d'une superficie de 68 m<sup>2</sup> ;

**Considérant que** le Pôle d'Evaluation Domanial (PED) de la Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine, dans un avis rendu le 23 novembre 2023, estime la valeur vénale du bien à 72 500 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 65 000 € (arrondie) ;

**Considérant que** le Président a le pouvoir de décider des cessions immobilières d'un montant inférieur à 180 000€ TTC dans la limite de + à - 20% de l'estimation de France Domaine ;

**DECIDE**

**Article 1 :** de vendre à Madame Elodie GUILLON l'immeuble situé 29 cours Fénelon sur la commune de Périgueux, cadastré BI 262 d'une superficie de 68 m<sup>2</sup> au prix de 65 000 € + frais de notaire ;

**Article 2 :** de désigner Maître VIGARA-CLIMENT à Saint-Astier, pour la rédaction de l'acte authentique et de tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le 29/03/2024

Affiché le : 29/03/2024

Le Président,  
Jacques AUZOU